

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

10 janvier 2023

Convocation du Mardi 5 janvier 2023

Membres présents :

**Mme Isabelle ROBINEAU (Maire), Mme Véronique BOISSON (Adjointe), M. DAMIANI Tony (Adjoint)
M. AURIOT Thierry, M. BRUGON Bernard, M. JARZAB Johnny, M. NOEL Vincent, Mme RAVAT
Evelyne,**

Membre excusé :

Monsieur SAEZ Gildas

Membre absent :

Mme SALIN Myriam

Ouverture : 18h00

Secrétaire de séance : Monsieur AURIOT Thierry

Approbation du dernier conseil municipal.

• **DELIBERATION – TARIF SALLE 2023**

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE que les tarifs 2023 sont les suivants :

Tarif période du 16 mars au 14 octobre :

LOCATION	COMMUNE	HORS COMMUNE	CAUTION
WEEK-END	155 €	235 €	300 €
JOURNEE	105 €	155 €	300 €
ANNUELLE POUR MOUV SOLIDAIRE	150 €		

Tarif période du 15 octobre au 15 mars :

LOCATION	COMMUNE	HORS COMMUNE	CAUTION
WEEK-END	175 €	255 €	300 €
JOURNEE	115 €	165 €	300 €
ANNUELLE POUR MOUV SOLIDAIRE	150 €		

TARIF VAISSELLES :

PERSONNES	TARIFS
30	20 €
50	30 €
80	50 €

Forfait ménage : 100 €

Toute casse sera facturée de la manière suivante :

- Assiettes, verres, flutes, saladiers : 3€
- Tasses, couvert : 1€

- **DÉLIBÉRATION TARIF CIMETIERE 2023**

Madame le Maire, propose que les tarifs suivants :

	15 ans	30 ans	50 ans	Perpétué
CONCESSION	50 €	100 €	130 €	250 €
COLUMBARIUM	300 €	500 €	800 €	
CAVURNE	300 €	600 €	800 €	

Le conseil municipal après avoir délibéré, **APPROUVE** les tarifs 2022.
Le conseil municipal **AUTORISE** Le Maire à effectuer toutes démarches.

- **DÉLIBÉRATION DEVIS TROTTOIRS**

Madame le maire expose le projet :
Travaux de reprise de trottoirs dégradés par le passage d'un bus surface 96m2.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

ADOPTE les travaux.

ACCEPTE le devis de l'entreprise TPCM

ADOPTE le plan de financement,

Dépenses	H. T	TTC	Recettes	HT	TTC
Travaux Devis 2023- 01-3657	7 099.00€	8 518.80€	DETR	2 839.60€	3 407.52
			Département	2 839.60€	3 407.52
			Autres		
			Autofinancement	1 419.80€	1 703.76
TOTAL	7 099.00€	8 518.80€	TOTAL	7 099.00€	8 518.80€

SOLLICITE une subvention de 2 839.60 € au titre de la DETR, soit 40% du montant du projet et de 2 839.60€ au titre du volet des subvention Départementale.

CHARGE le maire de toutes formalités.

- **DÉLIBÉRATION DEVIS BOUCHE INCENDIE**

Madame le maire expose le projet :

Devis SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de ST Maurice)

Devis pose, et raccordement d'un poteau d'incendie au-lieu dit « D41 niveau ST DONAS »

HT	3 575.77€
TVA 20%	715.15€
Main d'œuvre	200€
TTC	4 490.92€

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **DÉLIBÉRATION TARIFS TICKETS PECHE 2023**

Le Maire propose de laisser le prix du ticket de pêche à 5.00 € pour l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
ACCEPTE A L'UNANIMITE

Madame BOISSON : Quand on récupère on les poissons ?

Réponse : quand l'étang sera plein.

- **INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe que l'employé communal revient le lundi 16 janvier 2023

Salle des Fêtes :

Compteur électrique pour la salle des fêtes : après la venue de l'entreprise HOMELEC, la pose d'un compteur électrique et l'abonnement supplémentaire sont trop chers pour la commune.

Visite CAP LOIRET :

Pour donner suite à la visite de CAP LOIRET, pour le projet photovoltaïque, il faut d'abord faire une étude électrique, et vérifier la portance de la charpente.
Ensuite faire un diagnostic isolation.

Information petite enfance :

La Communauté de Communes Canaux et Forêt en Gâtinais a perdu énormément d'assistantes maternelles.

Les habitants déposent leur enfant en dehors du territoire ce qui fait boule de neige pour les grands qui ne sont pas non-plus inscrits dans nos écoles.

Une étude sera menée pour faire un diagnostic et trouver des solutions.

École :

Mesdames le Maire de le Charme et le Maire d'Aillant ont demandé un rendez-vous avec le Maire de Saint Maurice, pour faire un point sur le coût de l'école.

Voirie :

La rue Creuse est au programme voirie de 2023.

- **TOUR DE TABLE**

Madame BOISSON : monsieur AURIOT régisseur de la régie pêche et régie salle des fêtes touchera uniquement 110€ car les deux régies ont été rassemblées ?

Réponse : oui

Madame BOISSON :

D'après l'entreprise CITEOS qui s'occupe de l'éclairage public, le nouveau compteur LINKY n'est pas assez puissant pour supporter les décorations de Noël d'où le blackout qui a eu lieu en décembre.

Il faudra trouver une solution pour l'installation des deux traversants.

Madame BOISSON : les subventions au CFA n'ont pas été payées ?

Réponse : se sera fait en 2023.

Madame BOISSON : Un administré se plaint qu'il fait trop noir dans sa rue ?

Réponse : c'est impossible de faire rajouter un lampadaire.

Monsieur SAEZ : le wifi dans la salle des fêtes ?

Réponse : on se renseigne pour un répartiteur wifi.

Monsieur SAEZ : le téléphone dans la salle des fêtes ?

Réponse : trop cher, à notre époque où tout le monde a un téléphone portable.

Madame RAVAT : a-t-on reçu l'abri ?

Réponse : oui on a bien reçu l'abri, il est entreposé dans le hangar.

Monsieur DAMIANI : il Faudrait convoquer monsieur BATARD pour faire le tour du matériel.

Réponse : Oui, il faut faire un listing.

Madame RAVAT : est ce qu'il y aura un panneau pour prévenir de l'arrêt de bus ?

Réponse oui c'est obligatoire.

Madame RAVAT : est-ce qui y aura une dalle dans le futur abri ?

Réponse : non pas de dalle prévue.

Fin de séance 19h20

Secrétaire
De séance

Maire